



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

1^{er} octobre 2021

Coronavirus (COVID-19)

Le vaccin de Johnson & Johnson disponible en Valais dès le 8 octobre

Comme annoncé par la Confédération, le vaccin Janssen (Ad26.COVS-S) de Johnson & Johnson est disponible en Suisse et sera proposé en Valais dès le vendredi 8 octobre pour toute personne dès 18 ans ne pouvant pas se faire vacciner avec un vaccin à ARNm ou refusant les vaccins à ARNm. De plus, de nouvelles communes ont entrepris des démarches afin de mettre en place des journées de vaccination pour la population. Ainsi, cinq nouvelles opportunités viennent s'ajouter aux trois centres de vaccination du canton. Les capacités en Valais sont donc suffisantes pour obtenir un rendez-vous en quelques jours, garantissant ainsi les délais nécessaires en vue d'atteindre un schéma vaccinal complet avant les fêtes.

Afin de rendre la vaccination toujours plus accessible, de nouvelles communes valaisannes ont souhaité organiser des journées de vaccination. Dans le Haut-Valais, ce sont les communes de Fiesch (vendredi 8 octobre) et St. Niklaus (jeudi 21 octobre) qui proposeront la vaccination de proximité aux résidents de leur région. Dans le Valais romand, plusieurs nouvelles occasions se présenteront aux Valaisans, notamment à Riddes (jeudi 14 octobre), Fully (samedi 16 octobre) et Vissoie (jeudi 4 novembre). Il est également toujours possible de se faire vacciner dans l'un des trois centres de vaccination du canton, à Brigue, Sion ou Collombey. Toutes les inscriptions (y compris pour les communes) se font sur <https://vs.covid-vaccin.ch>. D'autres journées sont en cours d'organisation et seront disponibles sur le portail d'inscription.

Pour toute personne dès 18 ans ne pouvant pas se faire vacciner avec un vaccin à ARNm pour des raisons médicales ou refusant les vaccins à ARNm, il est désormais possible de se faire vacciner avec le vaccin Janssen de Johnson & Johnson. Ce vaccin à vecteur adénoviral ne nécessite qu'une dose pour l'immunisation de base et permet d'obtenir un certificat COVID valable une année, dès le 22^{ème} jour après l'injection. Il n'est toutefois pas recommandé aux personnes immunodéficientes ni aux femmes enceintes.

L'administration de ce vaccin débutera le vendredi 8 octobre au centre de vaccination de Sion, uniquement sur rendez-vous. Dès la semaine suivante, les trois centres de vaccination cantonaux (Brigue, Sion et Collombey) le proposeront chaque jour sur rendez-vous. Pour l'instant, 6'000 doses sont disponibles pour les Valaisans qui le souhaitent. Une partie sera réservée aux personnes présentant des contre-indications médicales. Le solde sera à disposition du reste de la population selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

La mise à disposition du vaccin Janssen rendant plus complexe l'organisation des centres de vaccination, la prise en charge des personnes sans rendez-vous pour les autres vaccins ne peut pas être garantie en tout temps. Il est donc vivement recommandé de s'inscrire au préalable sur <https://vs.covid-vaccin.ch>. Le formulaire d'inscription comprendra une question spécifique sur le type de vaccin souhaité.



Les capacités en Valais sont donc suffisantes pour permettre à chacun d'obtenir une vaccination complète à temps et ainsi profiter des fêtes et de l'hiver en toute sécurité.

Personnes de contact

Mathias Reynard, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture,
079 328 67 40

Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83